



Ville de Châteauroux

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2008

=====

RESUME DES DELIBERATIONS

1 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Madame Marie-Sylvie DESIRE, Conseillère Municipale, en date du 20 mars 2008, le Conseil Municipal installe Monsieur André BONHOMME, suivant de la liste.

2 - DESIGNATION DE DELEGUES

Suite à la démission de Madame Marie-Sylvie DESIRE, le Conseil Municipal désigne Monsieur André BONHOMME comme délégué dans les commissions et organismes suivants :

- Commission Administration Générale et Finances
- Communauté d'Agglomération Castelroussine
- Commission d'Appel d'Offres (suppléant)
- Comité d'Administration de la Foire Exposition
- Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles
- Conseil d'Administration du collège Jean Monnet
- Conseil d'Administration du lycée Pierre et Marie Curie (suppléant)
- Conseil d'Administration du lycée polyvalent Blaise Pascal (suppléant)

Le Conseil Municipal désigne M. Georges EID pour faire partie de la commission Extra Municipale des Jumelages

3 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES

Le Conseil Municipal désigne les vice-présidents de chaque commission.

1. Commission Administration Générale et Finances :
M. Michel GEORJON, Vice-président.
2. Commission Démocratie, Vie Sociale des Quartiers et Solidarité :
M. Pascal BIGNET, Vice-président.
3. Commission Culture et Patrimoine :
Mme Magali GROSSET, Vice-présidente.
4. Commission Développement Durable, Cadre de Vie et Travaux :
M. Christophe BAILLIET, Vice-président.
5. Commission Urbanisme, Equipements et Mobilité Urbaine :
Mme Jeanine POTHELUNE, Vice-présidente.
6. Commission Enfance, Jeunesse et Sports :
M. Francis MORY, Vice-président

4 - MODIFICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Le Conseil Municipal accepte de modifier la délibération du 15 mars 2008 donnant délégation de pouvoirs au Maire.

Il est précisé que cette délégation est donnée à M. le Maire, et en cas d'empêchement à l'adjoint suppléant, pour intenter au nom de la commune, par voie d'action ou d'intervention, toute action en justice quelle que soit sa nature et pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles et pénales ainsi que devant toutes les juridictions, sans exception, en charge de contentieux spécialisés, aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation.

Le Conseil Municipal fixe également des limites aux alinéas 2, 3, 15, 17 et 20 de la délibération du 15 mars 2008.

5 - VOTE DES TAUX 2008

Le Conseil Municipal arrête le produit fiscal à 22 330 755 euros, et par conséquent, pour 2008, reconduit les taux, à savoir :

- taxe d'habitation	18,04 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	26,02 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	68,63 %

6 - REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS LOCAUX

Le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 15 mars 2008, les indemnités de fonction des élus municipaux de la Commune de Châteauroux, conformément aux articles L 2123.23 et L. 2123.24 du Code Général des Collectivités Territoriales et de rembourser aux élus leurs frais de missions et de représentation.

Les crédits nécessaires seront prévus et inscrits chaque année au budget primitif.

7 - FORMATION DES ELUS

Pour mener à bien leurs missions, les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement des élus donnent droit à remboursement.

Le Conseil Municipal adopte les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et inscrit une ligne de crédit de 8 000 euros au chapitre 65 au Budget Primitif 2008. Il autorise M. le Maire à reconduire ce montant pour les exercices suivants

8 - AVENANT APORTE AUX CONDITIONS DE VERSEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS DE MALADIE

A compter du 1er janvier 2009, tout abattement pour jour d'absence de l'année N inférieur ou égal à 30 € sera prélevé au mois de mars de l'année N + 1. Pour un montant supérieur, l'abattement sera déduit mensuellement, calculé par dixième, du mois de mars au mois de décembre de l'année N + 1.

Le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

9 - INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES. PRISE EN COMPTE DES RESTRUCTURATIONS DE GRADES ET DE CADRES D'EMPLOIS INTERVENUES FIN 2006

Le Conseil Municipal institue l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires et prend en compte des restructurations de grades et de cadres d'emplois intervenues fin 2006.

10 - INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES. PRISE EN COMPTE DES RESTRUCTURATIONS DE GRADES ET DE CADRES D'EMPLOIS INTERVENUES FIN 2006

Le Conseil Municipal institue l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et prend en compte des restructurations de grades et de cadres d'emplois intervenues fin 2006.

11 - INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE. PRISE EN COMPTE DES RESTRUCTURATIONS DE GRADES ET DE CADRES D'EMPLOIS INTERVENUES FIN 2006

Le Conseil Municipal institue l'indemnité d'Administration et de Technicité et prend en compte des restructurations de grades et de cadres d'emplois intervenues fin 2006.

12 - INDEMNITE POUR TRAVAIL DOMINICAL REGULIER. PRISE EN COMPTE DES RESTRUCTURATIONS DE GRADES ET DE CADRES D'EMPLOIS INTERVENUES FIN 2006

Le Conseil Municipal institue l'indemnité pour travail dominical régulier et prend en compte des restructurations de grades et de cadres d'emplois intervenues fin 2006.

13 - MODIFICATION DE L'INDEMNITE SPECIALE MENSUELLE DE FONCTION DES AGENTS ET DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal institue l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents et des chefs de service de Police Municipale.

14 - PRIME DE SUJETIONS SPECIALES DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE ET D'ACCUEIL. PRISE EN COMPTE DES RESTRUCTURATIONS DE GRADES ET DE CADRES D'EMPLOIS INTERVENUES FIN 2006

Le Conseil Municipal institue la prime spéciale des personnels de surveillance et d'accueil et prend en compte des restructurations de grades et de cadres d'emplois intervenues fin 2006.

15 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2008

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs 2008.

16 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF/VILLE DE CHATEAUROUX POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement de la prestation de service "Convention d'Objectifs et de Financement" pour chacune des structures municipales de la Petite Enfance (crèche familiale, halte-garderie, crèche collective, espace enfance).

17 - MISE A JOUR DE LA SECTORISATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal propose de définir un secteur scolaire de rattachement pour les voies nouvellement créées et pour les rues dont le tracé a été modifié dans le quartier Saint-Jean ou qui ont été créées ou déplacées.

Le Conseil Municipal décide de conserver les secteurs d'origine pour les rues qui ont été renommées.

Le Conseil Municipal décide de rattacher aux secteurs adéquats les numéros de voies existantes ne figurant pas sur la sectorisation précédente.

18 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - FONDS SPORTIFS 2008

Le Conseil Municipal affecte la somme de 5 000 euros à la Berrichonne Boxe pour son gala de Boxe et de 800 euros à la Berrichonne Basket pour le Trophée Cambarot.

19 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DIABERRIZ

Le Conseil Municipal attribue une subvention d'un montant de 150 euros à l'Association DIABERRIZ.

20 - BOUTIQUE DES MUSEES - CREATION DE TARIFS

Le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants :

- Jeux de 54 cartes sur le thème de l'histoire - Prix à la vente 7,50 €
- Jeu de 7 familles : "Les dinosaures" - Prix à la vente 4 €
- Collier torque abeille, doré – Prix à la vente 9,50 €
- DVD "Les 3 lumières de Truphémus" – Prix à la vente 19,50 €

21 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE POUR LE RACCORDEMENT DE LA STATION DE POMPAGE DES DEFENDS SUR LE CHATEAU D'EAU DE LA BRAUDERIE

Le Conseil Municipal autorise la Communauté d'Agglomération Castelroussine à réaliser des travaux en vue de la mise en place d'une canalisation d'eau, autorise la constitution de la servitude de passage correspondante et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

22 - MISE EN PLACE D'UN BUNGALOW AU CENTRE DE LOISIRS DE TOUVENT : AUTORISATION DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un bungalow à accoler au bâtiment actuel et autorise M. le Maire à déposer la demande de permis de construire correspondant.

23 - REHABILITATION DES LOCAUX MUNICIPAUX ATTRIBUES AU BRIDGE CLUB : AUTORISATION DE DEPOSER LA DECLARATION DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal autorise le changement des menuiseries des locaux municipaux mis à disposition du Bridge Club, rue Sainte Marguerite et autorise M. le Maire à déposer la déclaration de travaux correspondante.

24 - RESTAURATION DE L'EMMARCHEMENT DE L'ANCIEN COUVENT DES CORDELIERS : AUTORISATION DE DEPOSER LA DECLARATION DE TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux, autorise M. le Maire à déposer la déclaration de travaux correspondante et à solliciter auprès des différents partenaires financiers (Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics, Etat - D.R.A.C.- et Département) les subventions les plus élevées possible.

25 - DEMOLITION DE BATIMENTS VETUSTES : AUTORISATION DE DEPOSER LES PERMIS

Une maison d'habitation 135, chemin de Chambon, des hangars et garages situés dans les anciens locaux de la caserne des pompiers au 32, avenue François Mitterrand et deux bâtiments préfabriqués dans l'enceinte du groupe scolaire Jean Zay, au 33, boulevard Saint-Denis sont devenus vétustes.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer les demandes de permis de démolir correspondantes.

26 - ENTRETIEN MENAGER DE L'HOTEL DE VILLE : APPROBATION D'UN AVENANT

Le Conseil Municipal décide de confier la sortie et le retrait des containers du restaurant administratif de l'Hôtel de Ville à la société en charge de l'entretien ménager des bâtiments.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 au lot n° 3 "entretien ménager de l'Hôtel de Ville" et autorise M. le Maire à le signer.

27 - CONSTRUCTION D'UN PLATEAU TECHNIQUE A L'I.U.T. : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal approuve la modification du plan de financement et autorise M. le Maire à solliciter auprès du FEDER une subvention de 173 585 euros (22,13 %).

28 - EXTENSION DE L'OFFICE DE RESTAURATION JEAN RACINE : APPROBATION D'AVENANTS

Afin de permettre la diminution des coûts d'entretien du matériel et réguler la dépense énergétique, il est décidé de supprimer la chaudière murale et de raccorder le local vestiaires au réseau général de l'école.

Le Conseil Municipal approuve les modifications de prestations et autorise M. le Maire à signer les avenants correspondants.

29 - FOURRIERE MUNICIPALE POUR LES ANIMAUX ERRANTS - PARTICIPATION FINANCIERE

La Société Protectrice des Animaux de l'Indre assure le rôle de fourrière pour le compte de la Ville de Châteauroux, en contrepartie d'une redevance proportionnelle au nombre d'habitants, dont le montant prend en compte la réalité du service rendu.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle participation de la Ville soit 0,37 euro par habitant et autorise M. le Maire à signer l'avenant à venir à la convention n° 92159 du 20 février 1985 relative à la Société Protectrice des Animaux.

30 - MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

Le Conseil Municipal retient le nouveau montant modifié de la redevance 2007 soit 5 278,87 euros et approuve la formule de révision à appliquer annuellement pour le calcul de la redevance.

Le Maire,

Jean-François MAYET